# Fédérer

Le Bulletin des Psychologues et de la Psychologie

Avril – Mai 2012

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

### **Brèves**

#### **Autisme**

Discrimination professionnelle : à qui s'adresser?

Quels enjeux politiques depuis la loi sur le titre de psychothérapeute?

### Actualité professionnelle

Titre de psychothérapeute : les psychologues enfin entendus!

Psychologues de la Fonction Publique Hospitalière :

retour sur les actions en cours

Fiche métier des psychologues de la Fonction Publique Hospitalière

Manifeste des personnels de l'AFPA transférés à Pôle emploi

Retour sur les Entretiens de la Psychologie

# Sommaire

<b>Editorial</b>	Une transition pour l'avenir	
	par B. Guinot & B. Schneider	3
Régions		4
	Midi-Pyrénées	4
	Pays de la Loire	4
	Guadeloupe	4
	Centre	5
	Lorraine	5
Actualité p	6	
	Psychologues dans la fonction publique hospitalière	6
	Compte-rendu de la rencontre des psychologues des	
	centrales syndicales avec la DGOS (27 février 2012)	6
	A propos des psychologues de la FPH : Fiche métier	7
	Titre de psychothérapeute	9
	Crise économique, logique managériale, réduction des	
	ressources humaines, négation des origines	
	professionnelles (plus de métier, plus de référentiel	
	métier), souffrance au travail etc.	9
Brèves		10
	Billet d'humeur sur l'autisme	10
	Rencontres internationales (INPES)	10
	Code de déontologie des Psychologues	10
	Hommage à Jean Laplanche	11
	Discrimination professionnelle	11
	La MIVILUDES	11
	Enquête sur les psychologues de l'enfance	12
Articles		13
Articles		
	Au lendemain des 5es Entretiens de la Psychologie	13
	L'intervention cyberspatiale du psychologue	14
	« La clinique psychothérapique du psychologue :	
	quelle formation? Quels enjeux politiques depuis la loi	15
	sur le titre de psychothérapeute »	15
Librairie		18
L'Agenda		19

# Editorial Une transition pour l'avenir



Brigitte Guinot Psychologue, co-présidente de la FFPP

Lors de chaque éditorial, nous aimons rappeler et insister sur notre volonté d'un travail collectif avec les autres organisations professionnelles et syndicales de psychologues. Si nous partageons avec nos collègues responsables d'organisations la vision profession forte, il n'en reste pas moins que les moyens mis en œuvre pour parvenir concrétisation de cette vision sont loin d'être en synergie. Prenons l'exemple du Syndicat National des Psychologues qui fut un précurseur de la mise en place de la FFPP, très engagé dans le développement de l'EFPA, et qui s'est retiré du rassemblement il y a quelques années. Ce syndicat catégoriel a privilégié la voie du modèle de l'Ordre professionnel défini par la délégation de puissance publique, donc de contrôle, d'un Etat pas toujours bienveillant avec la dimension psychique. Selon le SNP, seule cette solution peut donner force à la profession. Cette perspective n'a pas gagné en consistance, ni en adhésion de la part des autres organisations.

La FFPP a poursuivi sa volonté de rassemblement en la déclinant à travers des choix d'action \_toujours guidés par la volonté systématique d'actions communes (Code de déontologie, Titre de psychothérapeute, Popsyden, Conférence des organisations des psychologues débouchant sur le texte collectif d'interpellation des candidats à la présidentielle pour ne citer que quelques exemples). Mais le pari du rassemblement n'est à ce jour pas atteint.

La SFP occupe une place particulière : elle a contribué à mettre en place les statuts de la FFPP, mais n'a jamais franchi le pas d'une appartenance à la Fédération. Pourtant, elle aussi souhaite plus de reconnaissance de la discipline et de la profession, et



Benoît Schneider Professeur de psychologie, co-président de la FFPP

les liens de travail que nous avons mis en place avec elle sont un indicateur de cette volonté.

Evoquons maintenant la place spécifique et sensible des Centrales syndicales. La loi du 5 juillet 2010 « relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique » : ce rappel nous invite à considérer les Centrales comme incontournables dans le rôle actif qu'elles ont à jouer dans les prochaines années sur la visibilité de la profession. Mais nous soulignons que le dialogue avec les organisations associatives est la voie obligée de leur capacité à réellement représenter la profession et la discipline dans la diversité de leurs composantes et dans l'étendue de leur champ d'action. Nous nous sommes employés à ce dialogue à la FFPP et avons cherché à tisser des liens collaboratifs.

Nous pensons qu'il est désormais inutile de nourrir des querelles de vieilles lunes qui ont sans doute contribué à ce que SNP et SFP se démarquent du processus de rassemblement. Nous voulons croire que les organisations syndicales qui ont contribué ces derniers temps à l'actualité de notre corps professionnel chercheront à prendre en compte la nécessité du rapprochement. Donc sans vouloir méconnaître l'histoire de la profession, puisque nous avons participé à son écriture ces dernières années, même à travers des oppositions clairement affichées, inscrivons maintenant notre action avec plus de cohérence et de solidité.

La volonté de rassemblement demeure. Mais cette volonté n'est pas suffisante il faut lui ajouter celle du dialogue avec nos partenaires. Appuyons nous sur une créativité renouvelée et donnons consistance au travail mené en commun entre organisation. Nous y sommes prêts.

# Régions



# Midi-Pyrénées AEPU/FFPP

En collaboration avec l'UFR de psychologie de l'Université de Toulouse II-Le Mirail s'est tenue une conférence débat le mercredi 21 mars 2012 :

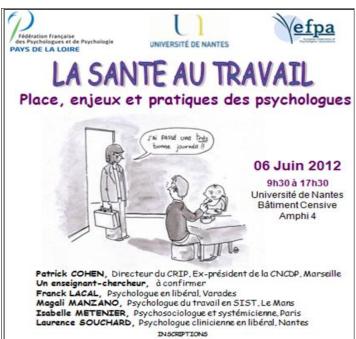
Le code de déontologie des psychologues réactualisation et enjeux pour la formation, la recherche et la pratique professionnelle.

Avec la participation de Benoît Schneider, coprésident de la FFPP.



#### Les projets 2012 prennent forme!

Ouverture des inscriptions pour la prochaine journée d'étude : le 6 juin 2012, nous nous réunirons pour échanger autour du thème « Santé au travail ». Afin de bénéficier de tarifs préférentiels, inscrivezvous avant le 25 mai !



Mise en place d'une table ronde pour les psychologues en recherche d'emploi : le samedi 12 mai 2012, un groupe de 12 psychologues se retrouvera pour échanger sur leurs démarches, CV et lettres de motivation.

Présence de la coordination régionale des Pays-de-la -Loire aux Entretiens francophones de Psychologie : participation au comité scientifique, coordinations de symposia, communications, mise en place d'un stand régional... la délégation a su se rendre visible lors de ce rendez-vous incontournable pour les professionnels et la profession.



Christine Jeoffrion (à gauche) et Magali Manzano (3ème en partant de la droite) : Symposium « La santé au travail : quelle santé pour quel travail ? ».



Délégation de la coordination devant le stand FFPP (de gauche à droite) : Magali Manzano, Frank Lacal, Céline Broquet, Christine Jeoffrion, Cécile Bapst.



#### Guadeloupe

L'Association des Psychologues de la Guadeloupe (APSY-G), membre de la coordination régionale, a procédé à l'élection de son nouveau Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale du 28 février 2012.

Présidente, Karine BAILLIEU-GERSTER, Viceprésidente, Katia JEAN-MARIE, Secrétaire, Peggy BATHILDE, Secrétaire adjointe, Nadège NOITA, Trésorière, Marie-Ange ROBINET, Trésorière adjointe, Nelly MATHURIN, Membre actif, Errol NUISSIER, Commission d'apurement : Franciane CONVERTY et Marie-Pierre LYSETTE.

# Région Centre

#### Centre

"Le 17 mars 2012, à Orléans, la Coordination Régionale Centre a eu le plaisir de réunir une cinquantaine de personnes de corps de métier différents, tant au niveau des intervenants que des étudiants et professionnels venus écouter et participer, à sa journée de formation intitulée "Le secret professionnel : et vous ?".

La journée a démarré par un échange entre Marie Jeanne Robineau, Psychologue, qui nous présentait le code de déontologie des psychologues, et Maitre Denizot, Avocat membre du Comité d'Ethique du CHD. Nous retiendrons que "le motif légitime dépend de l'éthique, laquelle n'est pas connue du gendarme, lequel fait appliquer la loi", or la loi, ne nous aide pas vraiment dans notre pratique : le secret professionnel n'appartient pas au patient, il est le garant de l'ordre public. Retournons du côté de l'éthique, donc, et de notre responsabilité de professionnel d'user de discernement : seul l'utile et le nécessaire, dans le respect de la personne et dans la fonction qui nous est assignée, doit faire l'objet ne trace écrite et d'échanges.

L'après midi s'est poursuivie avec Daniel Ramirez, Philosophe, questionnant l'étymologie du secret et les différents types de secrets. Selon les organisations auxquelles il appartient. Il a développé avec brio la problématique de l'enjeu du pouvoir dans le secret, force centrifuge et centripète, qui met en tension les personnes qui le partagent et effondre les organisations lorsqu'il est révélé.

S'en est ensuivit la réalité de la pratique dans un exposé riche soutenu par Christine Leon-Guerin, Psychologue, qui, nous rappelant que si le secret est une dimension sine-qua-non de notre pratique, les confidences que nous recevons, nous n'en sommes pas propriétaires mais dépositaires. Dans un dispositif de concertation psychosociale, le tiraillement entre l'obligation de se taire et la nécessité de partager est souvent vécue comme une prise de risque. La qualité du partage des informations primant sur le flot des informations, Christine Leon Guerin nous invite à penser les ressources relationnelles en présence des personnes reçues, afin que le partage avec des pairs soit un moment de construction et de resserrement de la confiance.

Florence Zamora, Assistante sociale, a souligné la complémentarité des professionnels et a vivement encouragé les participants à adopter des postures militantes pour faire exister et reconnaitre nos professions.

De nombreux échanges et débats ont rythmé la journée, alimentés par l'intérêt et la proximité du thème avec le quotidien des participants. Nombre de professionnels sont mis à mal dans leur pratique par la question du secret professionnel, que seule l'éthique permet, semble t'il, de soutenir. Ainsi, chacun est reparti avec, nous l'espérons, des outils de réflexion à son propre positionnement à l'interface des collègues, des employeurs et de notre fonction auprès des sujets."

**Véronique Griffiths**, Coordination Région Centre.



#### Lorraine

Pour la seconde année consécutive, la Coordination Régionale Lorraine de la FFPP organise une Journée d'Etude faite pour et par des psychologues.

Cette année, la thématique choisie est celle de la famille et de la parentalité. Cette Journée, intitulée: "Familles dans tous leurs états - quelles interventions pour les psychologues?" se déroulera le samedi 2 juin 2012 au CHS de Jury les Metz, en Moselle.

Les inscriptions se font par courrier. Plaquette et bulletin d'inscription à télécharger sur le site de la FFPP, onglet région lorraine ou <u>en cliquant ici.</u>

Pour tous renseignements: lorraine@ffpp.net



# Actualité professionnelle

### Psychologues dans la fonction publique hospitalière

Les négociations du groupe de travail réunissant les centrales syndicales ont finalisé leurs travaux en avril. La CGT nous a transmis le récapitulatif des actions en cours voire des décisions prises.

**Recrutement** : Les concours sont maintenant départementaux.

Lire sur légifrance.gouv.fr le Décret n° 2010-1323 du 4 novembre 2010 et l'arrêté du 13 janvier 2012

**Fiche métier :** réintroduction des actes de psychothérapie dans la fiche métier psychologue du répertoire des métiers de la FPH. Parution en juin 2012.

Circulaire en cours d'écriture (diffusion après les élections!) : y seront abordés un certain nombre de points en particulier la fonction FIR qui devrait maintenant concerner le métier de psychologue et non le statut. Il n'y aurait de ce fait plus de discrimination entre contractuels et titulaires. Tous les psychologues pourront s'appuyer sur la fonction FIR sous réserve d'un ordre de mission permanent. L'entretien annuel concernant la notation, sera l'occasion d'aborder cette fonction FIR. La quotité reste celle d'un 1/3 temps et les thèmes de cette fonction FIR relèvent de la responsabilité du psychologue.

**Titularisation** : la loi portant sur les agents non titulaires (loi dite ANT) est publiée : n° 2012-347 du 12 mars 2012.

Les décrets ne sont pas encore sortis. Il faut pouvoir justifier de 4 ans équivalents temps plein dans les 6 années précédant le 31/03/2011, ensuite le calcul sera réactualisé lors de l'organisation de chaque concours. Les quotités des temps partiels font l'objet d'un calcul particulier, avantageux pour les agents.

Il est vivement conseillé de vous rapprocher de vos syndicats locaux voir départementaux pour vous faire accompagner.

### Dernière minute : parution de la circulaire

CIRCULAIRE N° DGOS/RHSS/2012/181 du 30 avril

2012 relative aux conditions d'exercice des psychologues au sein des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière

Pour la consulter : <u>cliquer ici</u>.

Compte tenu du délai de parution concomitant de fédérer et de la Circulaire, nous n'avons pas le temps d'en faire une analyse exhaustive que nous ferons dans les Brèves de Fédérer le mois prochain.

Si vous avez des questions précises sur l'application de cette circulaire n'hésitez pas à Joindre Gladys Mondière et Hélène Fremont chargées de mission santé de la FFPP. Adresse : siege@ffpp.net

Compte-rendu de la rencontre des psychologues des centrales syndicales avec la DGOS (27 février 2012)

La FFPP fidèle à sa décision continue de réserver une place dans la rubrique actualité professionnelle aux démarches accomplies par toutes organisations syndicales qui lui font parvenir les conclusions de leurs démarches. L'UFMICT-CGT nous a fait parvenir ce compte rendu que nous publions.

#### **Etaient présents:**

Pour la DGOS, Mme Lenoir Salfati, Mr Vayne, Mr Monnou, Mme Edith Coma

Les syndicats CFDT, CGT, FO et UNSA.

#### Le thème de cette réunion porte sur la fonction FIR :

En préalable, nous amenons le bilan de l'enquête réalisée auprès de la profession et nos attentes.

Les résultats de l'enquête sont consultables sur le site de l'UFMICT CGT, contrairement aux idées reçues, les psychologues sont peu nombreux à pouvoir prendre le 1/3 temps de la fonction FIR. Seuls 29% des titulaires prennent la totalité du 1/3 temps pour 6% de contractuels, mais ils sont une majorité à désirer en prendre bien d'avantage si les conditions le permettaient.

Nos revendications:

- Rappel de notre statut qui nous fait obligation d'actualiser nos connaissances tout au long de notre exercice professionnel.
- Maintien de la fonction FIR qui est dévolue à cette exigence dans sa quotité du tiers temps.
- Les exigences de l'exercice sont les mêmes pour tous, titulaires et contractuels, quelle que soit la position statutaire, tout agent de la FPH doit avoir des conditions d'exercices semblables.
- Un outil pertinent doit être élaboré pour rendre compte de toutes nos activités.
- L'ensemble des activités tant cliniques que FIR doit être encadré par un ordre de mission permanent pour en permettre l'exercice.

#### Le débat :

Les représentants de la DGOS mettent en balance la fonction FIR pour tous, avec la contractualisation de son exercice. Contractualiser la fonction FIR : c'est être en capacité d'inscrire cette fonction dans une organisation institutionnelle où le psychologue fera valoir ses besoins individuels en terme de supervision, (dont il est souligné, l'importance tout à fait particulière pour notre profession) formation, participation à des groupes de travail...etc. et sa participation à des axes tels que l'accueil de stagiaires, animation du projet psychologique d'établissement, participations à des recherches, quel qu' en soit le partenariat, universitaire, associatif...etc.

Ceci n'est pas sans soulever quelques inquiétudes pour certains de nos collègues qui y voient le risque de la mise à mal de notre autonomie ; nous faisons le pari que notre profession y trouvera la possibilité de faire valoir tout le potentiel qui lui est propre. La fonction FIR pour tous, titulaires et contractuels, c'est à terme la revalorisation de notre métier que le budgétaire dispositif actuel, sous d'économie, était en train de détruire. Le mouvement de mobilisation à l'origine de ces négociations portait également la revendication d'une meilleure prise en compte de notre identité et de notre place dans la FPH. Maintenir la qualité de notre métier, c'est ce que nous avons toujours fait, mais comme l'enquête l'a montré, de plus en plus, sur notre propre énergie.

La conclusion et pas des moindres!

Il nous reste à porter une vigilance toute particulière à l'écriture de la nouvelle circulaire qui viendra abroger celle, inique, du 4 mai 2010 afin que tout le travail accompli depuis un an maintenant, trouve un aboutissement positif pour notre profession.

Si tel n'est pas le cas, il faudra que nous soyons en capacité de poursuivre notre action.

Montreuil, le 6 mars 2012

Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Site internet : www.sante.cgt.fr/ e-mail ufmict@sante.cgt.fr

# A propos des psychologues de la FPH : Fiche métier (parution juin 2012)

#### **Psychologue**

**Famille :** Social, éducatif, psychologie **Sous-famille :** Métiers de psychologue

Code FPT: 06D22 Code FPE: FPESCS 10 Code Rome: K1104 Code métier: 05O10

#### Information générale

#### **Définition:**

Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers une démarche professionnelle propre prenant en compte les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

#### Pré requis :

Licence de psychologie+ Master 2 ou DESS de psychologie (clinique, psychopathologie, enfance/adolescence, gérontologique...)

#### **Activités**

#### Activités cliniques auprès des patients

Recueil et analyse des besoins et des demandes d'interventions,

Elaboration du diagnostic sur le fonctionnement psychique d'un patient,

Collaboration avec les autres membres de l'équipe pluri-professionnelle

Conception et élaboration d'interventions psychologiques et thérapeutiques à visée préventive et curative auprès des patients et de leurs familles Pratiques d'entretiens individuels ou collectifs, Bilan psychologique (recueil d'information, entretien, interprétation et synthèse, restitution), Psychothérapies individuelles et de groupe

#### Activités cliniques institutionnelles

- Accueil, encadrement et formation des étudiants et des stagiaires
- Intervention auprès d'équipes pluriprofessionnelles internes ou externes (formation, soutien, groupes de parole, analyses des pratiques, analyse institutionnelle)
- Elaboration d'un projet psychologique de pôle et d'établissement
- Contribution au projet de pôle et au projet d'établissement

#### Activités de formation, d'information et recherche

- Travail d'évaluation par le biais de groupes de réflexion et de supervision théorico-clinique entre professionnels ou par toutes autres méthodes spécifiques
- Réalisation d'études et recherche en psychologie en lien avec les activités cliniques, enseignement, formation personnelle et vers autrui, expertises.

#### Savoir-faire

- Choisir une méthode correspondant à son domaine de compétence,
- Observer, écouter et analyser la situation, le discours des différents acteurs,
- Définir et mettre en œuvre les activités thérapeutiques adaptés au patient, Organiser un cadre thérapeutique singulier ou institutionnel (ajuster la thérapeutique en fonction du patient et de son environnement), Rédiger et mettre en forme des notes cliniques, documents et /ou rapports, relatifs à son domaine de compétences,
- Formaliser et transmettre son savoir professionnel.

#### Connaissances

- Psychologie générale : connaissances d'expert
- Psychologie clinique et pathologique connaissances d'expert
- Ethnopsychologie: connaissances approfondies
- Méthodologie de recherche en psychologie : connaissances approfondies
- Psychologie des âges de la vie : connaissances d'expert
- Bilans psychologiques : connaissances d'expert
- Psychosomatique : connaissances approfondies

- Communication relations inter-personnelles : connaissances approfondies
- Psycho-sociologie des organisations connaissances détaillées
- Psychothérapies: connaissances d'expert
- Ethique et déontologie : connaissances approfondies
- Approche médico-légale : connaissances générales

Connaissances détaillées : Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

**Connaissances d'expert :** Connaissances permettant de produire une analyse critique des théories et des principes, de redéfinir des pratiques professionnelles dans un champ ou à l'interface entre des champs différents. Connaissances très contextualisées. Durée d'acquisition de 3 / 5 et plus ans et plus.

**Connaissances approfondies :** Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/5 ans.

#### Informations complémentaires

#### Relations professionnelles les plus fréquentes :

- Équipes pluriprofessionnelles pour les projets de soins, pédagogiques et éducatifs
- Services sociaux, éducatifs, judiciaires, juridiques, maison du handicap, tribunal, école, université.... pour le travail de liaison et de coordination
- Réseaux de villes et associations (CMP, CMPP, PMI, psychiatres, psychologues libéraux.) pour le suivi des patients
- Groupes de pairs

#### Etudes préparant au métier et diplôme(s) :

Licence de psychologie+ master 2 ou DESS en psychologie clinique, psychopathologie, enfance/ adolescence, gérontologique...)

#### Correspondances statutaires éventuelles :

Psychologue

#### Proximité de métier - Passerelles longues :

Directeur d'établissement

### Tendances d'évolution du métier - Les facteurs clés à moyen terme :

- Diversification des demandes et des champs d'intervention : prise en charge accrue de patients en court et moyen séjour
- Adaptation aux évolutions sociétales (nouvelles pathologies, parentalité, migrations, vieillissement de la population, diversité

- culturelle).
- Développement généralisé des politiques de prévention

### Conséquences majeures sur l'évolution des activités et des compétences :

- Compétences accrues dans le domaine du vieillissement
- Compétences accrues en ethnopsychiatrie, anthropologie
- Facilitation de l'accès direct des usagers Sollicitation accrue de l'intervention psychologique

#### Titre de psychothérapeute

Dernière minute: ENFIN! LES PSYCHOLOGUES SONT ENTENDUS!

Après des années de rebondissement, nous parvenons au terme d'un long combat mené patiemment mais vigoureusement depuis presque 10 ans par la FFPP qui a toujours cherché à y associer les organisations de psychologues (associatives et syndicales).

Comme nous l'avions demandé depuis toutes ces années, aucune formation théorique complémentaire en psychopathologie ne sera demandée pour TOUS les psychologues souhaitant faire usage du titre de psychothérapeute.

Concernant le stage obligatoire, il sera nécessaire de pouvoir justifier qu'il a bien été effectué dans un établissement du champ du médico-social.

Compte tenu du délai de parution concomitant de Fédérer et du décret nous n'avons pas le temps d'en faire une analyse exhaustive. Nous la ferons dans les « Brèves de Fédérer » de juin.

La question essentielle est de savoir s'il est nécessaire maintenant de demander ce titre dont nous n'avons jamais voulu, puisque est reconnue suffisante la formation en psychopathologie pour tous les psychologues, à l'instar des psychiatres. En avonsnous vraiment besoin? Pour le moment et compte tenu des politiques de santé publiques sur ce sujet la réponse est clairement non.

Nous n'oublions pas de rappeler qu'aucune exigence de formation à la psychothérapie n'a été mise en place; et c'est tout de même de cela dont il s'agit. Il faudra bien qu'un jour ou l'autre les psychologues se penchent sur cette question essentielle et fassent des propositions.

Pour consulter le décret : Décret n° 2012-695 du 7 mai 2012 modifiant le décret n° 2010-534 du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute : <u>cliquer ici.</u>

Crise économique, logique managériale, réduction des ressources humaines, négation des origines professionnelles (plus de métier, plus de référentiel métier...), souffrance au travail etc.

**MANIFESTE** des personnels de l'AFPA transférés à Pôle emploi le 1er avril 2010.

Nous, ex salariés de l'AFPA, souhaitons par ce manifeste alerter les femmes et les hommes politiques, élus, acteurs de l'emploi, de la formation, membres d'associations de chômeurs, etc. sur la situation critique des Psychologues du travail, des Assistantes Techniques d'Orientation, des Correspondants Orientation régionaux, des Ingénieurs Orientation, et de toutes les autres fonctions transférées de l'AFPA à Pôle emploi... le 1er avril 2010

......

Tous les acteurs de Pôle emploi, dont les professionnels de l'orientation issus de l'AFPA, sont désireux de remplir une mission de service public de l'emploi de qualité. Ce manifeste en est le témoignage sincère.

Si Pôle emploi considère que ses Psychologues ont un intérêt, une utilité pour cet établissement, donc pour les actifs, les demandeurs d'emploi, les salariés, les chefs d'entreprises, les partenaires institutionnels locaux ou nationaux, etc., nous demandons à sa Direction Générale de proposer un véritable projet politique, stratégique, technique et opérationnel en matière d'Orientation professionnelle et de prendre rapidement une position claire et officielle sur le rôle, le statut et le devenir de ses Psychologues du Travail, de ses Assistantes Techniques d'Orientation, de ses Correspondants Régionaux Orientation, Ingénieurs Orientation, et de toutes les autres fonctions transférées de l'AFPA à Pôle emploi, notamment avant la réouverture en 2012 de la négociation sur les métiers et les classifications, démarrée et stoppée en 2011.

De cette position, tous sauront tirer les conclusions et déterminer les actes individuels ou collectifs vis-à-vis de notre place dans cet Établissement de service public. Enfin, sur ce dernier point et selon la réponse (ou l'absence de réponse), son degré de précision et les engagements qui s'y rattacheraient, une réflexion, en lien avec une déclaration de l'ARF (Association des régions de France), pourrait alors éventuellement s'engager avec les conseils régionaux sur un transfert de l'orientation de Pôle emploi vers ces mêmes conseils régionaux en y intégrant les personnels de l'AFPA transférés à Pôle emploi.

### Brèves

La FFPP a publié dans le n° 63 de Fédérer un communiqué dénonçant le projet de loi de D.Fasquelle à propos de la prise en charge des personnes autistes. Toutes les contributions allant dans ce sens sont les bienvenues.

#### Billet d'humeur

D'où vient tout ce tumulte qui envahit les couloirs emplis de collègues inquiets ? Les travailleurs sociaux, les différentes catégories de rééducateurs, les psychologues, les médecins, psychiatres ou pédopsychiatres en particulier, les thérapeutes de famille, tous ceux qui depuis des années travaillent au profit de l'enfance malade ou handicapée, notamment de l'autisme, se sentent mis en cause, voire parfois diffamés publiquement à travers propos ou films — et les plus réputés d'entre eux sont convoqués devant les institutions ordinales ou autres nouvelles structures de santé.

L'autisme! Ce trouble étrange, rare mais multiforme, trouble profond du développement du sentiment d'être - auquel certains voudraient étendre la définition jusqu'à recouvrir toutes sortes de pathologies différenciées-,objet recherches de multiples, approché par des hypothèses de travail aussi diverses que celles de la génétique, de la biologie, des anomalies du développement cognitif et des approches environnementales : il y a bien longtemps que l'on y sait la superposition de problématiques différentes dont aucune ne peut éliminer les autres, mais dont la complexité est reconnue par tous les auteurs sérieux.

Que, dans ces conditions, une des associations de parents d'autistes, mue par une souffrance bien compréhensible ou par les convictions idéologiques d'un de ses membres, se transforme en association de combat peut se concevoir. Cette souffrance et cette colère ne lui apportent cependant compétence. Qu'elle inspire ou sous-tende alors des actions diffamatoires ne peut être accepté sans réserve. Qu'elle « agisse » un député du parti au pouvoir pour exiger, par la loi, l'interdiction de moyens thérapeutiques est encore moins admissible et frise le scandale! Condamner une méthode en cours de recherche contrôlée et prudente, la méthode du packing, de plus en plus répandue auprès d'enfants qui ressentent mal ou n'intègrent pas les limites de leur corps, supposerait en amont une expérience des réflexions, des analyses, certainement pas un projet de loi ou une décision de nature politique! Le plus invraisemblable est que la proposition de loi réclamerait en même temps l'interdiction du financement des formations psychanalytiques, qui n'ont évidemment pas grand-chose à voir avec le *packing*!

Où allons-nous ? Où va s'étendre l'ingérence du pouvoir politique ? On a exclu les médecins des directions hospitalières, mais les soins médicaux doivent-ils être choisis directement par l'autorité politique ? Où se situe le principe de la neutralité d'un État de droit en face des courants idéologiques ? Quelle confusion obscurantiste!

In Dialogue n° 196 (2012)

#### **Rencontres Internationales**

L'INPES a le plaisir de vous convier à la prochaine rencontre internationale le 28 juin 2012 de 9h00 à 12h00.

Impact des vulnérabilités sociales sur la santé des parents et des enfants :

Enjeux pour les actions préventives.

Avec le **Dr Lidia Panico** London School of Economics & le **Pr Camil Bouchard** Chercheur associé à l'université du Ouébec à Montréal

INPES - 42 boulevard de la Libération - 93203 Saint-Denis 4e étage, salles ABC

RSVP avant le **20 juin** à Jennifer.Davies@inpes.sante.fr

# Code de déontologie des psychologues, actualisé en février 2012.

Le code de déontologie des psychologues actualisé, signé le 4 février 2012 peut encore être signé par les organisations et les psychologues qui le souhaitent.

Vous pouvez trouver le texte du Code sur le blog codededeontologiedespsychologues.fr, sur le site de la ffpp dans les textes de référence (cliquer ici) ou en encart dans le journal des psychologues.



#### Hommage

Laplanche, philosophe, psychiatre, psychanalyste et vigneron, est décédé dimanche 6 mai à l'âge de 87 ans à Beaune à la date anniversaire de Sigmund Freud, samedi 6 mai 1856, dont il fut un traducteur, mais aussi le directeur scientifique de la publication des œuvres complètes. Engagé un temps à l'extrême gauche, analysé par Jacques Lacan, nous retenons surtout de lui l'universitaire à l'œuvre prolifique et la très grande figure de la psychanalyse qu'il a incarné. Il co-fonda en effet l'Association psychanalytique de France, en 1964, publia un Vocabulaire de la psychanalyse, qui fait encore date, écrit avec Jean-Bertrand Pontalis en 1967, sous la direction de Daniel Lagache. Le travail de Christophe Dejours que nous avons entendu lors des derniers Entretiens de la psychologie le 19 avril dernier lui également beaucoup. Un grand de la psychanalyse s'en est allé, nous sommes tristes.

#### **Discrimination professionnelle**

# Vous pensez être victime de discriminations dans votre vie professionnelle? Le Défenseur des droits peut examiner votre situation.

Depuis le 1er mai 2011, Le Défenseur des droits a succédé à la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). Il reprend également les prérogatives du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, et de la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

**Dominique Baudis**, ex-maire de Toulouse, exprésident du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), ex-député européen UMP, est à la tête de cette institution.

**Maryvonne Lyazid**, vice-présidente de la Halde, occupe la fonction de vice-présidente du "collège chargé de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité".

#### Qui peut saisir le Défenseur des droits ?

Toute personne s'estimant victime d'une discrimination, directe ou indirecte, prohibée par la loi ou un engagement international, dont l'auteur présumé de cette discrimination est une personne privée ou publique.

La saisine du Défenseur des droits est gratuite et directe. Elle n'interrompt ni ne suspend les délais de

prescription des actions en matière civile, administrative ou pénale, ni ceux des recours administratifs et contentieux.

"Le Défenseur des droits reçoit 100 000 demandes chaque année dont 1200 sur les discriminations ", a indiqué Dominique Baudis, lors d'une conférence de presse.

#### Quelles démarches entreprendre?

Le Défenseur des droits peut être contacté par téléphone au 09 69 39 00 00 (coût d'une communication locale à partir d'un poste fixe). Ce service téléphonique est accessible du lundi au vendredi de 8h à 20h. Vous obtiendrez des renseignements sur l'institution mais aussi sur l'orientation et les démarches à effectuer.

#### Par courrier

Vous pouvez adresser au Défenseur des droits en envoyant votre demande à l'adresse suivante: Le Défenseur des droits 7 rue Saint-Florentin 75409 Paris Cedex 08 Vous devez joindre à votre courrier les photocopies des pièces relatives à votre saisine.

#### **Sur Internet**

Vous pouvez aussi saisir le Défenseur des droits en ligne en remplissant <u>un formulaire en ligne</u>.

#### Par les délégués territoriaux

Les délégués territoriaux du Défenseur des droits peuvent être contactés directement. Ils assurent des permanences dans divers points d'accueil: préfectures, sous-préfectures, Maison de la justice et du droit.

Les délégués vérifient si votre réclamation relève de la compétence du Défenseur des droits et si elle est recevable. Selon les cas, une réponse est apportée au niveau local ou national, en collaboration avec les équipes du Défenseur des droits. Pour connaître leurs coordonnées <u>cliquez ici</u>.

#### La MIVILUDES

### Les dérives sectaires et les professionnels de santé

Les sectes demeurent l'objet d'un effroi par la manipulation et l'emprise qu'elles supposent et particulièrement dans la perspective que ces mécanismes pourraient opérer à l'insu des personnes. La 5ème table ronde sur ce sujet, autant que d'éditions des Entretiens de la Psychologie, montre notre volonté de co-construire, depuis huit ans, une réflexion judicieuse. Le point de vue institutionnel est primordial et une instance directement attachée au premier ministre: la MIVILUDES, Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires, se charge de nous rappeler l'importance accordée aux 15 millions de personnes concernées: cf. son dernier guide paru le 14 avril dernier: santé et dérives sectaires.

Ce guide se veut un outil de plus pour lutter contre les dérives sectaires. Le champ de la santé a toujours été un terrain propice à la mise en œuvre de pratiques non conventionnelles à visée thérapeutique (PNCAVT). Si toutes ne sont pas sectaires, il convient d'être vigilant et attentif.

On trouvera ce guide à l'adresse suivante :

http://www.derives-sectes.gouv.fr/sites/default/files/publications/francais/guide\_sante\_complet.pdf

Adresse de la Miviludes <a href="http://www.derives-sectes.gouv.fr/">http://www.derives-sectes.gouv.fr/</a>

Ont été recensées à ce jour près de 400 PNCAVT, 1800 structures d'enseignement ou de formation, 4000 « psychothérapeutes » autoproclamés n'ayant suivi aucune formation et 3000 médecins en lien avec la mouvance sectaire.

Les dérives sectaires dans le domaine de la santé s'élève à 25% de l'ensemble des signalements reçus à la Miviludes.

Les psychologues ne sont pas directement concernés par ce guide, ils ne sont d'ailleurs pas référencés comme des professionnels exposés. Ils sont pourtant concernés à plus d'un titre, d'une part parce qu'ils reçoivent un grand nombre de personnes ayant été objet de pratiques sectaires, et d'autre part parce qu'ils peuvent également rencontrer au sein des institutions dans lesquelles ils travaillent des situations laissant présager des dérives sectaires.

On lira également avec attention la première partie de ce guide : on y évoque le titre de psychothérapeute (page 38 et 39), et la volonté affichée de ne pas faire des personnes utilisant ce titre, une nouvelle catégorie professionnelle. Dont acte.

Dans la deuxième partie sont évoqués professionnels de santé chirurgiens-(médecins, dentistes, sages-femmes, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures podologues), auxiliaires médicaux (ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, diététiciens, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, etc.) et des recommandations très précises sont émises lorsque ces professionnels sont concernés par une approche sectaire ou sont susceptibles de l'être.

La troisième partie du guide est consacrée à l'examen de situation à risques et de nombreux exemples sont mentionnés.

La quatrième partie est réservée à des conseils pratiques et aux méthodes à tenir lorsqu'un professionnel se retrouve confronté à ces situations. La Miviludes a particulièrement insisté tout au long de ce guide sur la conduite à tenir et les responsables à alerter. Les élus locaux sont d'ailleurs concernés et font l'objet d'un chapitre particulier.

**Brigitte Guinot.** 

### **Enquête sur les psychologues de l'enfance :** participez!

Lors des derniers Entretiens de la Psychologie, organisés par la FFPP du 19 au 21 avril 2012, Claire Meljac et Olivier Halimi, psychologues, ont présenté les résultats intermédiaires de leur étude sur les fonctions occupées par les psychologues travaillant auprès d'enfants et d'adolescents. Cette recherche fera l'objet d'une publication au 4ème trimestre 2012.

Déjà, de nombreux psychologues ont apporté leur contribution à ce travail en répondant au questionnaire (voir le lien). Vous pouvez, vous aussi, encore répondre en quelques minutes au questionnaire en ligne.

Pour en savoir plus et répondre au questionnaire <u>cliquer ici</u> ou se rendre sur le site de la FFPP dans l'onglet à télécharger / autres documents.

### **Articles**



# Elles y étaient ! psychologue de Lorraine, psychologues des pays de Loire témoignent !

Voilà, on y est! De retour à la fac, dans une excitation inédite nous rappelant nos premiers et parfois douloureux pas dans les études supérieures. Tout le monde se rue sur les affichettes, cherche le bon amphi, met des petites croix à côté de sa sélection d'ateliers ou de symposium. Parfois, on copie : "et toi, tu vas où ? Ok, bon, je prends des notes pour toi". Les plus studieux ont préparé depuis le mercredi le stylo quatre couleurs et ont hiérarchisé les thèmes qu'ils souhaitent voir aborder. Et puis tout le monde échange à la sacro-sainte «pause-café », à grands renforts de percolateurs, nous rappelant que le café n'est plus juste un prétexte à se raconter nos histoires de cœurs, comme dans les sitcoms dédiés ; c'est désormais aussi le ciment social de toute une corporation de professionnels engagés dans des discussions toujours très enrichissantes. Le premier tour des élections interroge aussi, forcément.

J'ai continué à apprendre, parfois sur ma propre pratique, parfois sur les Institutions, et puis des piqûres de rappel théoriques, des états des lieux de recherches novatrices et intéressantes, qui nous remettent en mémoire les affreuses heures de statistiques différentielles, d'une part, mais nous rappellent surtout une démarche, celle de la logique de la psycho, noble, celle-là même qui est parfois méprisée par stéréotypes interposés. Pas de cliniciens « purs », et de théoriciens « purs » dans l'assistance, mais une invitation à l'aller-retour, et beaucoup de professionnels venant confronter la vision de leur pratique à celle de l'autre, du grand autre. Bref, une invitation à l'Entretien. On y est parfois malmenés, parfois confortés. Mais toujours en mouvement. A l'image du prolongement des discussions caféinées.

Les politiques sont aussi de la partie, comment faire autrement. Pas de confrontation. Que des visions de société. Et de la place du psychologue dans cette Société. Forcément, l'émulation du premier tour des présidentielles émeut tout le monde, énerve parfois. Le psychologue comme acteur d'une prévention qui se veut la plus précoce possible ? Le psychologue comme tiers payé et remboursé? Le psychologue comme tiers aidant, mais non palliatif d'une réflexion sociétale plus que jamais urgente ?

En tout cas, voici mon vécu des Entretiens. Modeste jeune professionnelle et adepte du grand écart rassembleur entre neurosciences et psychanalyse, mon cerveau, friand de bouleversements homéostatiques, vous remercie.

#### Virginie Tschemodanov

Psychologue en développement, en ébullition, en interrogation et en construction (57)

J'ai participé pour la première fois à l'intégralité de ce rendez-vous organisé tous les deux ans à Paris par la FFPP. La particularité de ce colloque de trois jours est de réunir les psychologues ayant des spécialités, champs d'intervention et cadres de référence différents. J'ai ainsi pu assister à des conférences en relation directe avec mes intérêts professionnels actuels (psychologie de l'éducation) et également en découvrir d'autres (psychologie du travail). Des liens peuvent ainsi se tisser entre les différents champs d'intervention : un parallèle peut par exemple être fait entre violence, harcèlement en milieu scolaire, et souffrance au travail. Ainsi, chaque psychologue peut venir s'enrichir de la pratique de l'autre. La principale difficulté de cette organisation atypique étant de faire des choix! Il existe des conférences enregistrées, mais le bénéfice n'est pas le même et cela reste onéreux (12 euros le CD). Ces journées sont également très prenantes, car on est pris dans un «zapping» incessant et le temps manque sans cesse (parfois les temps de discussion à l'issue des conférences sont fortement écourtés, ce qui en frustre plus d'un!). En revanche, de nombreuses discussions entre collègues, rencontres et retrouvailles se jouent à l'occasion des pauses et moments plus informels. Le déjeuner est ainsi un moment convivial et tout aussi riche en termes d'échanges, professionnels ou non!

### **Céline Broquet**, psychologue du développement, Nantes (44).



Les 19, 20 et 21 avril dernier, les 5èmes Entretiens Francophones de la Psychologie furent un rendezvous nouveau pour moi. Il sera désormais incontournable.

Tout d'abord, j'ai participé à une rencontre entre praticiens et universitaires autour de thèmes aussi variés qu'importants, « se déclinant à partir d'une notion clé »: quelle clinique aujourd'hui, quel cadre lui offrir, comment la décliner au sein de nos divers champs de réflexion et d'action... Ensuite, le des interventions (sous forme de découpage conférences, de symposiums, de tables rondes et d'ateliers) a offert la possibilité aux intervenants aussi brillants qu'intéressants de dérouler leur pensée, mais aussi aux participants tels que moi d'apporter leur contribution à une réflexion collective. Ces échanges m'ont offert un espace permettant de m'assurer de la pertinence de ma pratique, et dans le même temps, de me décentrer et d'envisager d'autres approches ouvrant des pistes dans ma réflexion. En effet, la profession de psychologue nous impose de travailler dans un certain isolement. Alors quelle bouffée d'oxygène ont été ces entretiens! Et puis les temps de pause (agrémentés de quelques douceurs) étaient des moments informels d'échanges, de rencontres étonnantes, voire même de flânerie bibliophile (grâce à la précieuse librairie à l'entrée des locaux).

« *S'entre tenir pour soutenir* », c'est ainsi que B. Guinot et B. Schneider ont sous-titré ces journées. C'est exactement ainsi que je les ai vécues! Seul bémol à mon sens : l'impression constante de courir après le temps, laquelle entraîne un sentiment permanent de frustration... Vivement 2014!

**Stéphanie MORANCAIS** Psychologue du travail, Vertou (44)



Les 5es Entretiens de la psychologie ont fermé leurs portes, nous rendons compte dans ce numéro de Fédérer de quelques interventions.

### L'intervention cyberspatiale du psychologue

Un atelier sur le thème de l'intervention cyberspatiale du psychologue a permis d'échanger avec une cinquantaine de collègues réunis lors du premier jour des entretiens de la psychologie 2012. J'ai eu le plaisir de partager cet atelier avec Yann Leroux, qui est venu évoquer sa vision de la clinique numérique. Lors de cet atelier, nous avons abordé une grande partie des éléments nécessaires à la compréhension de la cyberpsychologie mais aussi pu répondre aux questions que se posent nos collègues afin d'éclairer les réticences légitimes que suscite cette nouvelle pratique.

L'accent a d'abord été mis sur les modalités d'exercice de la psychologie dans un environnement géographique classique et dans le cyberespace. Cet état des lieux en construction de la cyberpsychologie, telle qu'elle est pratiquée actuellement à donner lieu à rappeler les propositions déontologiques émises par la CNCDP.

La vérification de l'identité du psychologue et de l'usager va de soi lorsque le psychologue et le patient/client sont réunis dans un même lieu géographique et que s'instaure dès lors une relation corporelle inéluctable. Le cadre géographique du lieu de la cyberconsultation est de ce fait sujet à une même Dans le cadre d'une intervention psychologique habituelle, la stabilité du cadre géographique participe à l'instauration du cadre thérapeutique. La confidentialité des échanges semble dès lors l'une des préoccupations les plus notable de cette nouvelle donne. La conservation des données issues de cette pratique (par le psychologue, l'usager, le fournisseur d'accès à Internet, etc....) est une autre préoccupation légitime des internautes usagers de la psychologie qui trouve son écho dans l'actuel code de déontologie. La sécurisation du paiement, sur un espace si vaste, qu'il génère des questions.

Actuellement, les recommandations dans ce domaine sont notamment celles qu'a pu émettre la CNCDP. Elles ont valeur à éclairer une pratique encore confidentielle. La CNCDP pense donc utile de proposer quelques recommandations à même de mettre au travail une "réflexion déontologique",

essentielle à l'engagement dans ces pratiques.

psychologue proposant des services par le biais (contrairement aux conclusions du rapport de d'Internet s'assure de la compréhension du patient et l'INSERM sur l'évaluation des trois recueille **son consentement**. L'on mesure bien dans ce « psychodynamique », cas toute la difficulté pour le psychologue d'évaluer la comportementale publié en 20041) mais que ce sont les compréhension du client autrement que par un feed-facteurs liés à la qualité de l'alliance thérapeutique qui back réitéré ; il en est de même pour l'obtention d'un font la différence, nous ne nous sommes pas inscrits consentement à distance.. Un autre problème sensible dans la perspective de défendre une approche par est celui des demandes émanant de personnes rapport à une autre<sup>2</sup>. mineures.

La communauté professionnelle ne peut désormais compétence psychothérapique des psychologues, être indifférente aux changements qui étendent le question d'autant plus aigüe depuis la réglementation champ connu de la pratique psychologique au sur le titre de « psychothérapeute » qui ne s'appuie cyberespace et aux multiples possibilités qu'il ouvre et sur aucune exigence en matière de formation à la découvre. Cet atelier a été l'occasion de l'évoquer psychothérapie. Comment les psychologues peuventprenant appui sur la récente révision du code qui ils en effet valoriser socialement leur compétence amène une compréhension renforcée du phénomène psychothérapique? Les organisations professionnelles cyberpsychologique.

Cyrille Le Jamtel, Psychologue, psychothérapie

#### Table ronde

« La clinique psychothérapique du psychologue: quelle formation?

Quels enjeux politiques depuis la loi sur le titre de psychothérapeute »

risque de l'incompétence psychothérapique : l'exigence éthique nécessaire exigible voire pour psychologues.

approches psychothérapiques considérablement développées dernières ces décennies, qu'il s'agisse des approches systémiques, stratégiques, des thérapies brèves, de l'hypnose ericksonnienne ou des thérapies cognitives comportementales, pour n'en citer que quelques-unes, alors que la psychanalyse et les aménagements techniques de la cure (psychothérapies d'inspiration psychanalytique) étaient auparavant la référence majeure voire quasi exclusive.

nouvelles Les méta-analyses effectuées depuis les années 1960 sur les effets des psychothérapies soulignant qu'il n'y En premier lieu, il apparaît essentiel, que le a pas une méthode plus efficace qu'une autre systémique

> Cette table-ronde a proposé une réflexion sur la et syndicales ont-elles un rôle à jouer à ce niveau ? La certification **EuroPsy** psychologues des est-elle France? applicable en secrétaire de la CNCDP. L'université a-t-elle un rôle à jouer à ce niveau ?

Sylvie DAURIAC, psychologue en libéral, membre de la FFPP, présidente de la Coordination Régionale Limousin de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie, certifiée Europsy, nous a brossé un tableau récapitulatif de la réglementation française sur le titre de "psychothérapeute" ainsi que des recommandations de la Fédération Européenne des Associations de Psychologues (EFPA) en matière de formation à la psychothérapie des psychologues ; Jean -Paul GAILLARD, maître de conférences HDR en psychologie (Université de Savoie - Chambéry), thérapeute de la famille et du couple, psychanalyste d'une formation post universitaire à une ex-membre de l'Ecole Freudienne de Paris, membre des approches de la psychothérapie est de la Société Française de Thérapie Familiale et de les l'European Family Therapy Association, est parti du constat que l'université ne forme pas à psychothérapie pour nous proposer des pistes de réflexion sur la formation possible du psychologue en posture psychothérapique; **Brigitte** GUINOT, psychologue, co-présidente de la Fédération Française des Psychologues et de Psychologie, a souligné le fait que la réglementation du titre de "psychothérapeute" représentait "un jeu d'emboîtement pour une logique d'effacement" et est revenue sur les divers textes et rapports parus sur la santé mentale ces dernières années pour souligner les avancées de la prise en compte de la dimension psychologique dans les

démarches de soins en psychiatrie<sup>3</sup>; Pascal LE MALÉFAN, psychologue, psychanalyste, professeur de psychologie clinique (Université de Rouen), a rappelé l'intérêt du projet d'un doctorat professionnel qui remplacerait à terme le master pour l'accès au titre de psychologue et a esquissé son articulation possible avec la formation du psychologue à la fonction psychothérapique<sup>4</sup> ; Jean-Claude VIDAL, psychologue en libéral, membre de l'Association Lacanienne Internationale, a souligné les difficultés liées à son appartenance (comme Sylvie DAURIAC) à l'une des Commissions de l'Agence Régionale de Santé pour l'accès au titre, en rappelant l'ambiguité de la référence aux seuls critères réglementaires (formation en psychopathologie) et en concluant cette table-ronde par une vision future de la profession sur le mode de la parodie du fameux discours de Martin LUTHER KING ("I have a dream"...).

#### Philippe Grosbois,

chargé de mission « psychothérapie » FFPP, maître de conférences (Angers).

- <sup>1</sup> Coll. **Psychothérapie : trois approches évaluées**, INSERM, Paris, 2004.
- <sup>2</sup> COTTRAUX J. Effets et résultats des psychothérapies. Problèmes posés par leur évaluation in GUYOTAT J. (dir.) **Psychothérapies médicales 1. Aspects théoriques, techniques et de formation**, Paris, Masson, 1978, p. 77-85.
- GARFIELD S.L. **Handbook of psychotherapy and behavior change**, New York, John Wiley and Sons, 1978.
- GÉRIN P. **L'évaluation des psychothérapies**, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.
- GÉRIN P., VIGNAT J.P. **L'identité du psychothérapeute**, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.
- GRAWE K. **Psychological therapy**, Göttingen, Hogrefe & Huber, 2004
- GROSBOIS P. L'évaluation des psychothérapies, **Fédérer** (FFPP), 2007, 32, p. 6-7 et 2008, 33, p. 6-9.
- KERBERG O.F., BURSTEIN E.D., COYNE L. et al., Psychotherapy and psychoanalisis. Final report of the Menninger Foundation Psychotherapy Research Project, **Bulletin of the Menninger Clinic**, 1972, **36**, 1-2, 276 p.
- LUBORSKY L., SINGER N., LUBORSKY Lise. Comparative studies of psychotherapies. Is it true that « everyone has won and all must have prizes ? », **Archives of General Psychiatry**, 1975, **32**, 8, p. 995-1008.
- LÜBORSKY L. **Principles of psychoanalytical psychotherapy**, New York, Basic Books, 1984.
- ROTH A., FONAGY P. What works for whom? A critical review of psychotherapy research, New York, Guilford Press, 1996.
- SCHNEIDER P.B. **Propédeutique d'une psychothérapie**, Paris, Payot, 1976.
- <sup>3</sup> GUINOT B. Un jeu d'emboîtement pour une logique d'effacement, **Fédérer** (FFPP), 2011, 59, p. 7-13.
- <sup>4</sup> LE MALÉFAN P. Un doctorat professionnel de psychopathologie clinique ?, **Le Journal des Psychologues**, 2012, 295, p. 10.

























# Librairie

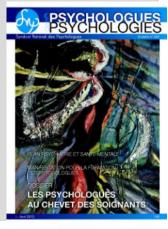


### Le Journal des psychologues

n° 297, Mai 2012

La mémoire : du temps perdu à la conscience de soi.

www.jdpsychologues.fr



Psychologues et Psychologies N° 221

Les psychologues au chevet des soignants.

www.psychologues.org



**Sciences Humaines** Mensuel n° 237 Mai 2012

www.scienceshumaines.com



#### A.N.A.E.

N° 116 - 2012 -Vol 24 - Tome I

L'apprentissage du langage écrit et ses troubles.

www.anae-revue.com www.anae-revue.over-blog.com



#### Tarif d'abonnement réduit au Bulletin de Psychologie pour les nouveaux adhérents

Un tarif réduit d'abonnement comme vous n'en avez jamais vu au prestigieux *Bulletin de Psychologie* exclusivement réservé aux membres de la FFPP dans le cadre du partenariat entre le *Bulletin de psychologie* et la FFPP. En effet, Le Bulletin propose un abonnement annuel à  $42 \in (au \text{ lieu de } 85 \in)$ , pour les six fascicules du tome. Ce tarif réduit concerne exclusivement des abonnements souscrits par des particuliers, adhérents à la FFPP. Adressez-vous à Jeannine Accoce, responsable du siège de la FFPP, pour souscrire l'abonnement.

# L'agenda

#### Juin

**1er juin** Bureau Fédéral suivi d'une

commission santé et d'une commission

éducation (de 14à 17h) et d'un Bureau

Fédéral Elargi (de 17h à 20h)

2 juin Conseil d'Administration Fédéral2 juin Journée d'étude consacrée à la

parentalité (Nancy)

**5-6-7 juin** Formation les écrits professionnels

(Caen)

11 et 12 juin Formation Animateur de Groupes

d'Analyse des Pratiques (Nancy)

**16 juin** Journée d'étude, le Psychologue et le

secret professionnel

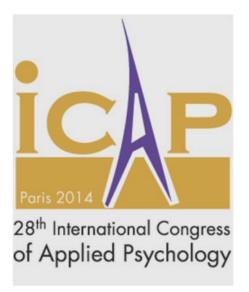
**18-19-20 juin** Formation les écrits professionnels

(Limoges)

**27-28 juin** Formation les écrits professionnels

(Redon)

**29 juin** Bureau fédéral





Soirée Débat / Echange

#### QUAND LES USAGERS S'ENGAGENT

L'AFPC reçoit 3 associations crées par des usagers pour échanger autour de leurs objectifs, l'accueil faite par les institutions, les difficultés rencontrées, les attentes du public, la place de chacun...

#### Avec

Madame Martine Dutoit d'Advocacy

Madame Marie-Claude Dacquin du Relais Jeunes et Familes 78

Madame Sophie Rougnon de Tête en l'air

Lundi 18 juin de 19h à 21h

Gratuit et ouvert à tous

Salle Van Gogh E.P.S. Maison Blanche

6/10, rue Pierre Bayle 75020 PARIS

Informations:

http://www.psychologie-communautaire.fr

xdauzon@hotmail.com







Journée d'étude proposée par la CNCDP Renseignements et inscription directement sur le site de la FFPP, onglet formation.



# L'adhésion à la FFPP

#### Adhésion individuelle 2012

Tarif	1ère cotisation	Renouvellement
Normal	73€	108€
Retraité (1)	48€	78€
Réduit (2)	35€	35€

#### **Adhésion 14 mois** (à partir du 01/11/2012)

#### **Tarif**

Normal	73€
Retraité (1)	48€
Réduit (2)	35€

#### Adhésion individuelle (à partir du 01/07/2012)

#### Tarif

Normal	36,50€
Retraité (1)	24€
Réduit (2)	17.50€

#### Adhésion organisationnelle 2012

Nombre d'anciens adhérents X 43€

+

Nombre de nouveaux adhérents X 28€<sup>(1)</sup> (suivant conditions : consulter le Siège de la FFPP)

(1) Tarif ne permettant pas de bénéficier de l'APAAJ (Aide Professionnelle, Aide et Assistance Juridique)

**Nouveau !!!** Diminution de 30% de l'adhésion FFPP pour les membres individuels adhérents à une centrale syndicale, sur justificatif.

#### **Cotisation APAJ**

Elle est comprise dans l'adhésion individuelle tarif normal. Elle est facultative et sur demande au siège pour les autres adhérents individuels et pour les adhérents des organisations membres : 28€.

#### Cotisation de soutien possible

pour tous - Facultative 50€ minimum

Simple, efficace et rapide réglez votre adhésion en ligne, retrouvez les tarifs

http://www.psychologues-psychologie.net/index.php?option=com\_docman&task=doc\_download&gid=153&Item id=161

Bulletin d'adhésion individuelle, Bulletin d'adhésion organisationnelle, Formulaire d'autorisation de prélèvement sont téléchargeables

http://www.psychologues-psychologie.net/index.php? option=com\_docman&task=cat\_view&gid=2&Itemid=161

Pour toute question contacter le Siège :

<u>siege@ffpp.net</u> Tel 01 55 20 54 29 Fax 01 55 20 54 01

#### Directeurs de la publication :

Brigitte Guinot et Benoît Schneider

Rédacteur en chef:

Marie-Jeanne Robineau

Secrétaire de Rédaction :

Céline Thiétry

Comité de rédaction

Christian Ballouard, Jacques Garry, Madeleine Le Garff, Daniel Le Garff et Aline Morize-Rielland.

Illustrations : Xavier d'Auzon

Photos : Jeannine Accoce, Céline Thiétry

Siège social: 77 Rue Decaen, Hall 10 - 75 012 Paris

Fax: 01.55.20.54.01

Bureaux:

71 Av. Edouard Vaillant

92 774 Boulogne - Billancourt Cedex

**Tél** : 01 55 20 54 29

www.psychologues-psychologie.net/siege@ffpp.net

N° ISSN : 1961 – 9707

<sup>(2)</sup> Etudiant en Master ou doctorant non allocataire et psychologue non imposable, sur justificatif.